

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

# *La lutte contre le financement du terrorisme*

---

Les indispensables mesures à prendre pour empêcher le recyclage de l'argent sale destiné à financer les réseaux terroristes sont en butte aux contradictions des principaux acteurs économiques et financiers, qui ne veulent ni abroger le secret bancaire ni supprimer les paradis fiscaux nécessaires au fonctionnement de l'économie mondiale sur le modèle actuel. Cependant, l'opinion publique peut peser sur les décisions de ces acteurs.

---

PAR MATTHIEU LIETAERT

Après les attentats du 11 septembre 2001, alors que la première page de tous les journaux était dédiée à la partie militaire des opérations contre « l'Axe du Mal », leur section économique révélait qu'une autre guerre était parallèlement menée contre le financement des « terroristes ». Deux ans plus tard, la Commission européenne et l'O.N.U. publient chacune un rapport dans lequel elles constatent que les efforts pour tarir ces sources de financements n'ont pas porté leurs fruits.

Nos gouvernements, c'est-à-dire ceux de l'O.C.D.E., se sont en effet

mis dans une situation contradictoire. D'un côté, ils veulent éliminer la pratique du blanchiment d'argent qui profite au crime organisé; mais d'un autre côté, ils ne veulent ni abroger la loi du secret bancaire ni éliminer les paradis fiscaux dont ils ont besoin pour maintenir leur position dans l'économie mondiale.

Les discours et les actes des pays de l'O.C.D.E. dans leur récente lutte contre le financement du « terrorisme » doivent être examinés à la lumière des changements structurels qui ont eu lieu ces trente dernières années dans la sphère de la

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

finance internationale. Ensuite, nous nous pencherons sur les acteurs de la régulation de la finance et plus particulièrement du blanchiment d'argent. Enfin, nous répondrons à la question fondamentale de savoir pourquoi nos gouvernements n'utilisent pas tous les moyens disponibles pour atteindre leurs objectifs.

La contradiction est énorme entre les discours et les actes de nos gouvernements, mais la société civile, comme acteur politique non négligeable, peut réellement changer leur agenda politique. Au lieu de toujours critiquer les autres gouvernements (Venezuela, Irak, Syrie, Iran, etc.), il est important de regarder ce que disent et font nos propres chefs d'État. Cet article est donc critique, mais dans un sens constructif, car son but est de renforcer la conscience de l'opinion publique dans le domaine trop peu connu, mais primordial, de la finance internationale.

### CHANGEMENTS FINANCIERS DEPUIS 1944

Pour analyser les récentes modifications dans la régulation du blanchiment d'argent, il est primordial de se remettre en mémoire certains changements dans la sphère financière. Tout d'abord, il y a différentes formes de libéralisme économique et politique. Le libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle est en effet différent de celui des « Trente Glorieuses » (1944-1974) et du néolibéralisme que nous connaissons aujourd'hui. La période d'après-guerre permet de tirer d'intéressantes conclusions.

En 1944, après le krach boursier de 1929, la montée du nazisme et la Seconde Guerre mondiale, les négoc-

iateurs des deux pays capitalistes les plus puissants, les États-Unis et l'Angleterre, organisèrent la fameuse conférence de Bretton Woods. Le « système de Bretton Woods » fut l'un des pas les plus importants de la mondialisation dans le sens où il donna naissance à un compromis entre un marché libre et un État régulateur. D'une part, il autorisa les gouvernements à préserver leur pouvoir fiscal afin de contrôler leur économie nationale mais, d'autre part, il les limita au niveau international en contraignant leur pouvoir monétaire.

Le but de ce système fut de stabiliser la finance internationale afin d'assurer croissance économique et paix entre les pays. Parmi les institutions créées pour en assurer le bon fonctionnement figure la Banque mondiale, dont le but était à l'époque de financer la reconstruction de l'Europe, et les accords du Gatt dont le rôle a toujours été de diminuer les barrières commerciales entre les pays. Le Gatt qui n'était alors qu'un traité, s'institutionnalisa en 1995 pour devenir l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.). Enfin le Fonds monétaire international (F.M.I.) est l'institution qui nous intéresse plus particulièrement. Il fut créé pour contrôler qu'aucun gouvernement ne joue avec la valeur de sa monnaie, car ceci aurait à long terme perturbé l'ensemble du système de Bretton Woods.

Ce qu'il faut surtout retenir de cette période d'après-guerre est la naissance d'un accord international afin de contrôler les mouvements de capitaux à court terme, c'est-à-dire ceux liés plus à la spéculation qu'au commerce international de biens et de services.

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

Au centre de ce système, le dollar de la superpuissance américaine tenait le rôle de monnaie internationale, c'est-à-dire qu'il assurait la valeur de toutes les autres. Toutefois, le gouvernement américain, embourbé dans la guerre du Vietnam, finit par créer et dépenser trop de dollars. En 1971, au lieu d'arrêter cette spirale infernale inflationniste, l'Administration Nixon décida de retirer au dollar sa position de monnaie centrale et entraîna ainsi la chute du système de Bretton Woods tout entier. Nous n'avons pas la place d'en parler longuement ici, mais nous pouvons citer, parmi les conséquences, les crises pétrolières de 1973 et 1979, la crise de la dette de 1982 et une série de crises boursières et financières désastreuses pour une grande partie de l'humanité: 1987, 1992, 1994, 1997, 1998. La chute du modèle de Bretton Woods est donc une des dates les plus importantes — si pas la plus importante — de la période d'après-guerre pour quiconque s'intéresse aux conséquences politiques des mouvements financiers internationaux.

Durant les années quatre-vingt, une décennie plus tard, la transition vers un système encore moins stable ne fit que s'accélérer, avec la montée au pouvoir de politiciens néolibéraux (Thatcher, Reagan...). Ceux-ci étaient persuadés que l'intervention étatique des « Trente Glorieuses » avait fortement perturbé l'économie mondiale. La solution des néolibéraux fut alors de lancer une grande vague de privatisation des entreprises nationales dans les domaines de l'énergie, de l'industrie lourde, des télécommunications, des pensions, etc.

En ce qui concerne la finance, les années quatre-vingt redonnèrent

une liberté inconditionnelle aux mouvements de capitaux, afin de favoriser une « meilleure allocation des investissements ». Cela permit en fait aux spéculateurs de placer et de retirer leurs capitaux sans la moindre contrainte en cas de « retours insuffisants ». D'où la montée effrayante du nombre de crises financières depuis les années quatre-vingt et la naissance de nombreux groupes de résistance émanant de la société, aux quatre coins du monde.

Parallèlement à ce courant de libéralisation et de dérégulation, prenait place une autre tendance complémentaire et indissociable de « rérégulation » des marchés. Il serait en effet erroné de croire que la dérégulation signifie « libre marché » dans lequel les forces impersonnelles de la compétition organisent l'économie mondiale d'une façon optimale. Tout projet économique est avant tout politique et bénéficie principalement, voire parfois uniquement, à ceux qui en ont créé les structures et les règles (Strange 1998, Helleiner 1994, Chesnais 1998). Le monde actuel permet en effet aux acteurs puissants tels que les banques, les assurances et d'autres entreprises transnationales du monde occidental de faire fortement pression sur les gouvernements afin d'imposer leurs vues politiques. En ce sens, il n'y a pas de dérégulation sans nouvelle régulation.

#### L'IMPORTANCE DES PARADIS FISCAUX

La lutte contre le blanchiment d'argent ne sera pas fructueuse tant que les gouvernements qui la mènent ne démantèlent pas les paradis fiscaux.

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

Les hommes politiques doivent cependant tenir compte de leur réélection et donc de ce que certains appellent le « marché des électeurs ». Chaque gouvernement doit par conséquent essayer de maximiser la croissance de son économie nationale et les retombées sociales en termes de chômage, de santé, d'éducation, etc. Le professeur Helleiner (1994) a montré que dans les années soixante, les gouvernements anglais et américain, pourtant à l'origine du système de Bretton Woods, ont délibérément négligé les contraintes sur les mouvements de capitaux afin de défendre leurs propres intérêts. Ils ont donc autorisé la naissance de paradis fiscaux que l'on peut définir comme « des marchés dans lesquels les opérateurs financiers peuvent accumuler des fonds de non-résidents et les investir ou les prêter à d'autres non-résidents en évitant quasi toute taxe et régulation » (Palan et Abbott, 1996). Les paradis fiscaux sont de différentes tailles et ont aussi été créés pour différentes raisons. Cependant, ils sont tous caractérisés par un ensemble de dénominateurs communs afin d'attirer les capitaux : une infrastructure de haute technologie dans les domaines de la télécommunication et des transports, une stabilité économique et politique, une taxation quasi inexistante sur les transactions financières et une loi autorisant le secret bancaire.

Cette dernière caractéristique très importante, aide à comprendre pourquoi la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ne portera sans doute pas beaucoup de fruits. Le blanchiment d'argent peut être défini comme un procédé par lequel des

criminels essayent de dissimuler la véritable origine de leur fortune, c'est-à-dire leurs activités criminelles. Lorsque l'opération est réussie, elle leur permet de réinvestir cet argent blanchi dans l'économie réelle et de devenir ainsi légalement puissants. Dans la définition que nous venons de donner, il faut insister sur le terme « dissimuler ». En effet, il montre combien la loi du secret bancaire est des plus importantes pour les blanchisseurs, puisqu'elle interdit aux banques de divulguer des informations sur leurs clients. Le problème, comme le montre le professeur de droit international Sol Picciotto (1999), est donc lié au fait que la loi du secret bancaire des paradis fiscaux permet non seulement aux entreprises d'éviter les taxations, mais également de cacher des revenus de la fraude et du crime.

#### **ACTEURS DE LA RÉGULATION DU BLANCHIMENT D'ARGENT**

Nous allons maintenant analyser les différents acteurs concernés par la régulation internationale qui s'est intensifiée depuis le 11 septembre 2001 : les États, les institutions internationales, les banques, les communautés d'experts et la société civile ; ce qui permettra de comprendre pourquoi le secret bancaire et les paradis fiscaux ont encore de beaux jours devant eux...

Les premiers acteurs importants sont les États souverains. Comme nous l'avons vu avec le système de Bretton Woods, ils sont eux-mêmes des protagonistes dans la sphère de la finance internationale dont ils

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

établissent les règles. Bien entendu, il est nécessaire de faire la distinction entre les pays de la Triade (Japon-Europe-États-Unis) et les pays subordonnés des autres continents. Le professeur François Chesnais (1998) explique clairement que, depuis la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis bénéficient d'une position idéale pour concevoir et dicter les règles de la finance mondiale. C'est en effet une décision de l'administration du président Nixon qui fit chuter tout le système international de Bretton Woods. Depuis septembre 2001, les faits relatés dans *The Financial Times* confirment cette influence. En effet, l'administration Bush Jr n'eut qu'à « conseiller vivement » aux institutions internationales telles que le F.M.I., l'O.N.U. et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (Gafi) d'adopter d'autres régulations pour que toutes répondent positivement à son appel.

Après la chute du système de Bretton Woods, certains théoriciens affirmèrent que les États-Unis, en déclin face à la montée de l'Europe et du Japon, avaient dû coopérer avec les institutions internationales; cependant, les faits montrent que leur influence reste majeure sur les institutions internationales. Trois d'entre elles nous intéressent plus particulièrement.

La première est l'Organisation des Nations unies (O.N.U.). Cette institution fut la première en 1988 à combattre ouvertement le blanchiment d'argent et à le lier au secret bancaire. Après le 11 septembre, elle s'empressa d'adopter la résolution 1373, qui consiste en une série de mesures que ses États membres devraient normalement respecter.

De nombreuses critiques estiment toutefois que l'O.N.U. est une institution dominée par les États-Unis. Par exemple, elles affirment que si l'O.N.U. n'intervient pas dans le conflit israëlo-palestinien, c'est parce qu'il y a de puissants lobbys israéliens au Congrès américain. De plus, après leur veto vis-à-vis de Boutros Boutros-Ghali, les plus importantes entreprises américaines se félicitent ouvertement dans la presse des nouveaux rapports qu'elles entretiennent avec Kofi Annan.

La seconde institution est le Fonds monétaire international (F.M.I.). Son staff de plus de deux-mille économistes s'est empressé de soutenir la lutte américaine en publiant trois études consécutives sur la lutte contre le financement du « terrorisme ». Il est toutefois intéressant de rappeler certaines données politiques au sujet d'une institution que l'on qualifie trop souvent d'économique. Le F.M.I. est en effet la moins démocratique et pourtant la plus puissante institution de la scène internationale. Pourquoi la moins démocratique? Tout simplement parce qu'il fonctionne selon la règle de « 1 dollar = 1 voix ». Les États-Unis et l'Europe ont ainsi à eux seuls plus de 40 % des voix et les États-Unis en ont 17 %, c'est-à-dire 2 % de plus que ce qu'il faut pour poser un veto (Vorbe, 1999).

Pourquoi la plus puissante? Parce que comme le dit Joseph Stiglitz (2002), ancien chef économiste de la Banque mondiale et Prix Nobel d'économie 2001, le F.M.I. est une machine qui impose un seul et unique modèle néolibéral à toute la planète. Il faut préciser que le F.M.I. n'a pas toujours joué le même rôle. Après la chute de Bretton Woods en

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

1971, il aurait dû tout simplement disparaître, car il n'avait plus aucune raison d'être. Cependant, il est resté en veilleuse avant de devenir l'intermédiaire entre les banques occidentales et les pays endettés depuis la crise de la dette de 1982. Son rôle consiste donc maintenant à imposer aux pays créditeurs les fameux « plans d'ajustement structurel » (libéralisation des marchés, privatisation des entreprises étatiques, et diminution des dépenses sociales).

Le F.M.I. protégeant sans aucun doute les intérêts des pays de la Triade, nous pouvons penser qu'il ne mènera pas plus que l'O.N.U. une lutte autonome contre le blanchiment d'argent.

La troisième et dernière institution est le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (Gafi). Il fut créé en 1989 par le Groupe des sept économies les plus puissantes du monde (G-7). Le Gafi n'est en fait pas vraiment une institution internationale comme le F.M.I. ou l'O.N.U., mais plutôt un corps créé ad hoc, c'est-à-dire qu'il a une durée de vie limitée par son objectif principal: contrôler et améliorer les résultats de la coopération contre le blanchiment d'argent. Le Gafi ne comporte qu'un staff de cinq personnes, mais son budget était de 800 000 euros en 2001 et il a énormément été augmenté depuis le 11 septembre. Il regroupe vingt-neuf pays, la Commission européenne et le Comité de coopération du Golfe. En 1990, cent-trente experts regroupant des politiciens, des juristes internationaux et des responsables de banques travaillèrent ensemble pour écrire les fameuses « quarante recommandations ». Celles-ci visent l'adaptation des

législations nationales pour lutter contre le blanchiment d'argent (4-8), l'augmentation du rôle des institutions financières (9-29), et le renforcement de la coopération internationale (30-40).

En 1989, le Gafi décida de ne pas sanctionner les pays qui ne coopéraient pas à cette lutte sous le prétexte qu'il était trop tôt. En juin 2000, il publia finalement une liste noire des pays qui ne respectent pas les quarante recommandations. Cependant, il faut rappeler que ces recommandations n'ont rien de contraignant et n'entraînent aucune sanction sérieuse, pas plus que les recommandations de l'O.N.U. ou les principes de Wolfsberg dont nous allons parler maintenant.

Les entreprises et principalement les banques sont les troisièmes principaux acteurs dans la régulation du blanchiment d'argent. Elles jouent pourtant un double jeu. D'un côté, les médias ont couvert de nombreux scandales, dans lesquels les plus grandes banques du monde étaient impliquées. D'un autre côté, les banques semblent avoir pris conscience du danger qu'une image salie par ce genre de scandales peut les mener à la faillite très rapidement. C'est pourquoi onze banques signèrent en octobre 2000 les principes de Wolfsberg, un de ces fameux « codes de conduite » sur les relations qu'elles entretiennent avec leurs clients.

De nombreuses critiques ont évidemment été soulevées: parce que ces principes furent rédigés par ces mêmes banques, parce que leur adhésion est volontaire, parce qu'il est quasiment impossible de vérifier s'ils sont correctement appliqués, et enfin, parce qu'ils n'entraînent

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

aucune sanction en cas de non-application. Les codes de conduite en général sont une grande avancée dans la régulation internationale et dans la création d'un débat public sur un sujet qui était auparavant complètement ignoré. Cependant, il serait naïf de croire, comme l'avancent certaines banques, que ces codes sont la seule et ultime solution aux problèmes de fraude. En effet, le blanchiment d'argent n'est pas seulement une activité immensément lucrative pour ces banques, mais l'investissement contre le blanchiment leur coûte vraiment très cher. En bref, si l'infraction aux principes de Wolfsberg n'entraîne aucune sanction, certaines de ces banques vont donc certainement continuer la pratique du blanchiment.

Un quatrième type d'acteurs dans cette régulation, ce sont les réseaux d'experts. Ces acteurs n'ont jamais été pleinement considérés dans l'économie politique internationale. Pourtant, de nombreux chercheurs reconnaissent de plus en plus leur influence considérable. Dans notre cas, il faut mentionner le Comité de Basle, créé en 1974, ou le Groupe d'Egmont, créé en 1995 à Bruxelles. Ce sont en fait des « clubs informels » d'experts et autres personnes influentes dans le domaine de la finance internationale, qui se réunissent régulièrement afin de prendre des décisions rapides. Les rapports qu'ils publient ont ensuite une influence majeure au sein des institutions internationales.

Le cinquième et dernier acteur influençant les régulations dans le domaine de la finance est la société civile, et principalement les organisations non gouvernementales (O.N.G.). Le pas le plus important

dans ce sens eut lieu en 1996, lorsque sept magistrats européens décidèrent de lancer un appel à la société civile pour les soutenir dans leur lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le crime organisé. Deux ans plus tard, plus de dix-mille citoyens européens avaient signé, à titre individuel ou au nom d'O.N.G., leur manifeste revendiquant la fermeture des paradis fiscaux. Il n'y a pas de doute que les pressions de la société civile sont plus lentes que celles des entreprises ou des institutions internationales, mais il est un fait clair aussi: les gouvernements doivent en tenir compte. L'un des derniers exemples fut la lutte contre l'Accord multilatéral sur les investissements (A.M.I.). S'il était passé, il aurait permis aux multinationales d'attaquer en justice tout gouvernement dont une nouvelle législation environnementale ou sociale aurait diminué leurs profits. À la suite d'une cybercampagne internationale, la société civile a réussi à faire prendre conscience aux gouvernements français, anglais et canadien du danger que représentait cet accord pour la démocratie. D'ici quelques années, il est donc plus que possible qu'un vrai débat public soit lancé sur les paradis fiscaux.

En conclusion de cette partie, nous pouvons souligner le nombre impressionnant d'acteurs qui prennent part à la régulation de la finance internationale. Il est pourtant clair que, dans le contexte de panique qui suit les attentats de septembre 2001, ce sont les gouvernements américains et européens qui au travers d'institutions internationales dominent les avancées de la régulation du blanchiment d'argent. Le lecteur se demande sans doute où est le pro-

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

blème si le Gafi, le F.M.I. et l'O.N.U. s'investissent tellement dans cette lutte. C'est ce dont nous traitons dans la dernière partie de cet article.

**RHÉTORIQUE ATTIRANTE  
MAIS INSENSÉE  
DE LA TRIADE**

Avant d'argumenter notre opinion sur l'incohérence des gouvernements de la Triade à mener la lutte contre le blanchiment d'argent, nous insistons toutefois sur le fait que le travail effectué durant les dix dernières années, principalement par le Gafi, a été utile. Il serait plus qu'erroné de notre part de ne pas considérer les réelles avancées en termes de prise de conscience sur les dangers liés au blanchiment d'argent et en termes de coopération internationale entre les pays pour l'éliminer. Cependant, alors qu'il existe déjà une littérature importante sur ces résultats, nous nous penchons ici sur les raisons pour lesquelles nos gouvernements n'atteindront sans doute pas leurs buts.

Nous pensons que les blanchisseurs, fraudeurs et autres ont encore de beaux jours devant eux, malgré l'arsenal qui a été déployé depuis 1988 et dont nous venons de parler ci-dessus: Gafi, résolution 1373 de l'O.N.U., principes de Wolfsberg, expertise du F.M.I., etc. Il n'y a aucun doute: les criminels en col blanc sont dérangés par ces nouvelles régulations et institutions, mais l'histoire nous a montré plus d'une fois que les petites réformes peuvent être contournées.

Notre argument se résume à dire que nos gouvernements n'ont tout simplement pas envie de démanteler

les paradis fiscaux et le secret bancaire. Tout d'abord, ce sont des hommes d'État qui, durant la fin des années soixante et surtout après la crise des années septante, ont fermé les yeux sur la création des paradis fiscaux. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, ils les considèrent encore plus nécessaires pour attirer les capitaux vers leur économie. En effet, les paradis fiscaux sont quasiment tous situés autour des deux grands blocs économiques que sont l'Europe et les États-Unis. D'après le spécialiste Ronan Palan (1996), la raison de cette proximité est qu'ils permettent à nos gouvernements de mieux négocier avec les multinationales. Celles-ci peuvent en effet s'y installer pour ne payer aucune taxe sur leurs profits, et en contrepartie, elles investissent dans le pays qui leur offre la meilleure infrastructure en termes de transport, de télécommunications, d'énergie, de main-d'œuvre qualifiée et peu chère. Palan parle d'une « stratégie étatique pour favoriser la transition d'une économie à base nationale vers une économie à base internationale ». Une troisième raison, nous dit un autre spécialiste des centres financiers, Mark Hampton, est liée au fait que les services secrets, tels que la C.I.A. pour ne citer que le plus puissant, utilisent volontiers les paradis fiscaux pour financer certaines de leurs opérations à l'abri de tous les regards. Enfin, comme l'a expliqué Susan Strange (1998), la raison pour laquelle aucun gouvernement ne veut abroger le secret bancaire « est encore une fois plus politique que technique ».

Gardant à l'esprit ces pertinentes raisons avancées par des spécialistes dans le domaine de l'économie poli-

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

tique internationale, comment peut-on expliquer que nos gouvernements investissent tellement d'argent et publient tant de rapports au sujet de cette lutte? Dans un sens, malgré les avantages que la classe politique en retire, les paradis fiscaux, en profitant au crime organisé, représentent un réel danger pour toute économie. En effet, une fois blanchi, l'argent mafieux est réinjecté dans l'économie légale et permet donc à des criminels de dominer un pourcentage non négligeable, mais incalculable, dans les sphères de la finance et de la production. Il y a donc une réelle volonté de la classe politique de lutter contre ces concurrents.

Toutefois, le magistrat Jean de Maillard, l'un des sept qui ont lancé l'appel à la société civile en 1996, rappelle que si les autorités publiques ont souvent sonné l'alarme dans la lutte contre différentes formes de crime organisé, et « même si leurs intentions étaient sincères, ce qui reste encore à prouver aujourd'hui, [il faut] examiner les moyens avec lesquels ils agissent » (*Libération*, 4 octobre 2001). Ainsi, la Banque de Russie détourna à la fin des années nonante des millions de dollars prêtés par le F.M.I. en utilisant la Banque de New York. Il y aurait, d'après lui, des preuves irréfutables que les investigateurs américains arrêterent leur coopération avec les magistrats suisses sans aucune raison valable. Et pour expliquer le fait que cela ne dérangerait ni le F.M.I. ni les banques partenaires, il est bon de rappeler les relations de pouvoir au sein du F.M.I. dont nous avons parlé ci-dessus.

Suivant donc les conseils de Jean de Maillard, si nous examinons « les moyens », nous pouvons voir qu'au

lieu d'abroger la loi du secret bancaire, les États-Unis et l'O.C.D.E., le F.M.I., le Gafi et l'O.N.U. ont préféré obliger l'application des règles du « know your customer » (« Connaissez votre client »). Celles-ci autorisent les banques à garder le secret bancaire à condition qu'elles connaissent et contrôlent les propriétaires des comptes douteux. N'est-ce pas paradoxal de voir avec quelle hargne (dans le contexte du 11 septembre) ces institutions obligent les pays à appliquer une réforme si faible? Si faible en effet, car ce sont les banques elles-mêmes qui doivent contrôler ces « know your customer rules », et elles ont un grand intérêt à blanchir l'argent ou du moins à fermer l'œil sur les opérations de puissants clients.

#### LA RELIGION NÉOLIBÉRALE ET LES PARADIS FISCAUX

Il nous faut encore dévoiler une raison plus fondamentale au fait que nos gouvernements ne s'attaqueront pas aux paradis fiscaux et au secret bancaire: leur croyance fanatique dans l'idéologie néolibérale de la dérégulation. Comme dit Sol Picciotto, le concept de paradis fiscal, qui permet ce blanchiment en masse, « fait partie intégrante de l'idéologie néolibérale » dominante à la suite des crises pétrolières des années septante. Nos gouvernements sont convaincus que pour attirer des capitaux et rester compétitifs à l'heure de l'économie mondiale, ils doivent privatiser les services publics, ouvrir leurs marchés aux investisseurs étrangers et surtout favoriser la compétition. Friedrich von Hayek (1944), l'économiste et philosophe incontesté du néolibéralisme de cette fin du

---

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

---

xx<sup>e</sup> siècle, estimait en effet que seul le libre marché pouvait engendrer une répartition optimale de l'information. Selon lui, l'État ne devait pas intervenir dans l'économie et la société car, ne disposant pas de toute l'information nécessaire, ses politiques perturberaient l'ensemble de l'économie plus qu'autre chose.

Dans ce contexte, on peut donc comprendre pourquoi nos gouvernements protègent les paradis fiscaux où presque aucune régulation étatique n'est appliquée. De ce fait, ils permettent de ne pas perturber les entreprises en leur permettant d'opérer avec des taux d'imposition les plus bas possibles. Par exemple, le journal *The Economist* révéla que Rupert Murdoch, patron de l'empire médiatique News Corp., ne paya pas de taxe entre 1987 et 1998 pour ses onze filiales basées en Angleterre. Ce qui équivaut, selon le même journal, à 500 millions d'euros et donc au financement de sept nouveaux hôpitaux ou de cinquante écoles secondaires (*The Economist*, 20 mars 1999). Paradoxalement, le gouvernement anglais doit fermer des écoles, des crèches et des hôpitaux à cause d'un « budget trop limité » (*The Economist*, 18 novembre 2000). N'y a-t-il pas là une contradiction énorme ?

Nous avons montré que nos gouvernements ne respecteront probablement pas leurs promesses. En d'autres mots, leurs conseillers en marketing préparent de beaux textes, mais malheureusement, les actes ne suivent qu'à moitié ! Et pas seulement dans le domaine de la finance. Au sein même de l'Union européenne, comment se fait-il que dans ses discours, la Commission européenne se dise « préoccupée par le déficit démocratique », alors

que dans ses actes, elle n'a jamais été autant ouverte au lobbying des multinationales et principalement de la Table ronde des industriels ? Comment se fait-il que les États-Unis et l'Europe rédigent de merveilleux discours sur les valeurs démocratiques, alors que dans leurs actes, ils ont soutenu le coup militaire contre le président vénézuélien Chavez, qui est certes un populiste, mais un populiste élu de manière plus démocratique que le président Bush ! Enfin, pourquoi le F.M.I., contrôlé par nos gouvernements, impose-t-il des conditions de libéralisation et de privatisation aux pays en crise, alors qu'après la récession économique de septembre 2001, nos gouvernements ont fait exactement l'opposé en protégeant leur marché et en subsidiant les entreprises en difficulté ?

À ces trois pertinentes remarques, nous ajoutons donc celle défendue ci-dessus au sujet de la lutte contre le financement du terrorisme. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, cet article ne se veut pas simplement une critique, mais plutôt porteur d'espoir, car si la société civile s'organise, elle peut réellement forcer les gouvernements à fermer les paradis fiscaux et abroger la loi du secret bancaire.

**Matthieu Lietaert**

Matthieu Lietaert est titulaire d'une maîtrise en économie politique internationale, et doctorant à l'Institut universitaire européen de Florence depuis septembre 2002, courriel: mlietaert@yahoo.com.

Cet article est le fruit d'un travail réalisé pour l'université de Sussex (Royaume-Uni). Nos remerciements vont aux professeurs Kees Van der Pijl et John MacLean, ainsi qu'à Elspeth McOmish.

LA REVUE NOUVELLE  
INTERNATIONAL

**Bibliographie et références**

Abbott, J. et Palan, R., *State Strategies in the global political economy*, London, Pinter, 1996.

Chesnaï, Fr., *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1998.

Commission européenne, *Actions to combat the financing of terrorism*, staff working paper, SEC 414, Bruxelles, 2003. <http://www.statewatch.org/news/2003/may/com2003414.pdf>

De Maillard, J. et Grézaud, P.-X., *Un monde sans loi. La criminalité financière en images*, Paris, Stock, 1998.

De Maillard, J., « Les États-Unis se disent enfin prêts à lutter contre l'argent du terrorisme. Mais, après Ben Laden, s'attaqueront-ils à l'ensemble de la criminalité financière? », dans *Libération*, 4 octobre 2001.

Helleiner, E., *States and the reemergence of global finance. From Bretton Woods to the 1990s*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1994.

Kopp, P., *Les délinquances économiques et financières transnationales*, Institut des hautes études de la sécurité

intérieure, Paris, 2001.

Pauly, L.W., « Capital mobility and new global order », dans Underhill (dir.), *Political economy and changing global order*, Toronto, Oxford University Press, 2000.

Picciotto, S., « La naissance de l'offshore, les paradis fiscaux et le système international », dans *L'économie politique*, n° 4, 1999.

Strange, S., *Mad money*, Manchester, Manchester University Press, 1998.

Stiglitz, J., « La mondialisation à l'œuvre. F.M.I., la preuve par l'Éthiopie », dans <http://www.monde-diplomatique.fr/2002/04/STIGLITZ/16370>, 2002.

Vorbe, C., « Le F.M.I., instrument international de l'hégémonie économique des États-Unis », dans *Alternatives Sud*, vol. 6, n° 2, 1999.

Von Hayek, F., *The road to serfdom*, Routledge, London, 1944.

Sites internet :

<[www.lalettredublanishment.com](http://www.lalettredublanishment.com)>.

<[www.transnationale.org/dossiers/finance/paradis.htm](http://www.transnationale.org/dossiers/finance/paradis.htm)>.